

Commande à renvoyer à :
Madame Sénevat Marylène
33, avenue de Concise
74200 Thonon les Bains
concoursdesmiel@syndapi74.fr
Contact : 06.43.55.36.13

Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2019

(A remplir très lisiblement en lettres capitales)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville _____

Tél. : _____ Portable : _____

Mail : _____

N° API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui Non

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

| Catégorie en fonction de l'altitude de récolte) | Altitude de récolte |
|---|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Miel de plaine | Inférieur à 600 m |
| <input type="checkbox"/> Miel de montagne | Entre 600 et 1200 m |
| <input type="checkbox"/> Miel de haute montagne | Supérieur à 1200 m |

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

A : _____ Le : _____

Signature :

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement

Les candidats doivent envoyer un échantillon de :

- 2 pots de 250 g minimum dûment identifiés.
- Participation au concours : adhérent 25 €, non-adhérent : 50 €
- Analyse pollinique (facultative) : adhérent 25 €, non-adhérent : 30 €

**TOTAL : chèque de €
à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si option choisie.

- Le présent bulletin (ou copie) dûment complété.
- Les échantillons sont à envoyer à l'adresse ci-dessus

Un coffre est à votre disposition à cette même adresse pour y déposer vos échantillons.

**La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au :
15 septembre 2019.**

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

**L'analyse visuelle de la couleur d'un miel repose à la fois sur des éléments objectifs mais également beaucoup de données subjectives.*

La classification de la couleur des miels est déterminée par le laboratoire d'analyses.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est : Madame Marylène SENEVAT (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le prochain concours 2019 se déroulera en Haute-Savoie. La date sera déterminée ultérieurement et elle sera indiquée sur le site du syndicat.